



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

COURRIER REÇU LE -2 MAI 2019
Mairie MONTAGNY EN VEXIN

30 AVR. 2019

Metz, le
N°50205 /ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/BSI/S.SEU



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le maire de Montagny-en-Vexin

OBJET : PLU arrêté – Montagny-en-Vexin 60.

RÉFÉRENCE : lettre du 18 mars 2019.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez consulté pour avis à propos du plan local d'urbanisme de la commune de Montagny-en-Vexin, arrêté par délibération du conseil municipal du 19 mars 2019.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce document n'appelle pas de remarque de ma part. En effet, l'État-armées n'a ni servitude, ni domaine sur ce ban communal.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le lieutenant-colonel **Alain GUENNOC**,
chef du bureau défense et sécurité.

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil